

2. *Se félicite* de la déclaration qu'a faite le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, dans laquelle il a présenté dans leurs grandes lignes les éléments d'un programme de travail à l'échelle du système concernant les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement ¹¹;

3. *Prie instamment* le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de mettre au point la version définitive des propositions relatives au programme de travail à l'échelle du système concernant les relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement, compte tenu de la présentation des éléments mentionnée plus haut, et de soumettre rapidement ces propositions aux gouvernements afin de faciliter l'examen approfondi de ce programme de travail par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session et de permettre à l'Assemblée de prendre les décisions appropriées en vue de sa mise en œuvre, compte tenu aussi de la résolution 1981/73 du Conseil;

4. *Se félicite* de la création du fonds général d'affectation spéciale destiné à faciliter la mise en œuvre du programme de travail à l'échelle du système à établir en vertu de la résolution 35/74 de l'Assemblée générale.

*39^e séance plénière
22 juillet 1981*

1981/52. Deuxième Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1978/43, du 1^{er} août 1978, relative à l'application des techniques d'informatique au développement, dans laquelle il demandait qu'un rapport lui soit présenté sur les résultats de la première Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique, tenue à Torremolinos (Espagne) du 28 août au 6 septembre 1978,

Rappelant en outre les recommandations de la première Conférence ¹²,

Prenant note de la décision de l'Assemblée générale du Bureau intergouvernemental pour l'informatique de convoquer une deuxième conférence sur le même thème à La Havane, en juin 1983,

Ayant été informé de la Déclaration sur l'informatique, le développement et la paix adoptée à Mexico lors de la réunion préparatoire organisée par le Bureau intergouvernemental pour l'informatique en juin 1981,

1. *Recommande* que les Etats Membres collaborent aux travaux préparatoires et à la réalisation des objectifs de la deuxième Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique;

¹¹ Voir E/1981/SR.35.

¹² Voir le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la Conférence (E/1978/143/Rev.1).

2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à collaborer activement avec le Bureau intergouvernemental pour l'informatique à la préparation de la Conférence;

3. *Invite* le Secrétaire général à présenter au Conseil économique et social, à une session future, un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième Conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique.

*39^e séance plénière
22 juillet 1981*

1981/53. Centre international de comptabilité publique et de vérification des comptes de l'Etat

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 33/193, en date du 29 janvier 1979, concernant les préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et en particulier le paragraphe 3 c de la section I de ladite résolution, concernant le développement de l'infrastructure des pays en développement, sur le plan institutionnel et sur celui de l'équipement, dans les divers domaines du développement de ces pays, et 32/179, en date du 19 décembre 1977, 33/144, en date du 20 décembre 1978, et 34/137, en date du 14 décembre 1979, relatives au rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement,

Rappelant aussi ses résolutions 1978/6 du 4 mai 1978 et 1980/12 du 28 avril 1980 sur l'administration et les finances publiques aux fins du développement pendant les années 80, ainsi que ses résolutions 1978/60 du 3 août 1978 et 1979/48 du 31 juillet 1979 sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement,

Rappelant en outre sa résolution 1979/47 du 31 juillet 1979 sur le rôle de la comptabilité publique et de la vérification des comptes de l'Etat dans le développement national,

Réaffirmant que la comptabilité publique et la vérification des comptes de l'Etat jouent un rôle nécessaire et important dans la gestion efficace des plans et programmes nationaux de développement des pays en développement et qu'il est d'une nécessité urgente d'organiser des activités de formation à tous les niveaux afin d'appuyer les efforts que ces pays déploient pour améliorer leurs systèmes de comptabilité et de vérification des comptes,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la proposition concernant la création d'un centre international de comptabilité publique et de vérification des